

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2021

COMBATTRE HARCÈLEMENT SCOLAIRE - (N° 4658)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC28

présenté par

Mme Victory, M. Juanico, Mme Manin, Mme Tolmont, Mme Jourdan, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, Mme El Aaraje, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et M. Vallaud

ARTICLE 3

À l'alinéa 7, après le mot :

« nécessaire »,

insérer les mots :

« les représentants des parents d'élèves, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à inclure les représentants des parents d'élèves, absents de la proposition de loi, dans l'élaboration des lignes directrices destinées à prévenir les faits de harcèlement scolaire.

Il n'est pas seulement nécessaire de mobiliser l'ensemble des personnels au contact des élèves à la lutte contre le harcèlement et à la prise en charge des victimes, il est également important d'associer les parents d'élèves qui sont aussi des acteurs dans la détection des faits de harcèlement et, bien sûr, dans le soutien des élèves victimes.